APLP

Association des Propriétaires des stations de La Plagne

ENQUETE RANDONNEES

1. *INTRODUCTION*

Pendant l'été 2014, l'APLP a proposé et organisé une randonnée hebdomadaire en juillet et août. La météo n'était certes pas favorable. La première randonnée s'est très bien déroulée et les participants en gardent semble-t-il un bon souvenir. Les autres randonnées programmées ont dû être annulées faute d'inscrits et nous devons remercier nos prestataires accompagnateurs de ne pas nous en avoir tenu rigueur.

Cet hiver 3 slaloms et le barbecue ont été planifiés. Nous avons été contraints d'annuler ces manifestations faute d'inscrits. Au travers de l'enquête jointe que nous vous proposons, nous comptons identifier vos attentes tant qu'aux contenus de ces manifestations, qu'aux conditions de leur organisation.

Les paragraphes qui suivent sont une introduction aux questions qui vous sont proposées dans la fiche réponses jointe.

2. *VOTRE POSITION AU REGARD DE CES SORTIES*

Certains s'expriment en faveur de l'organisation de tels évènements. En faites-vous partie ?

3. *VOTRE ATTENTE PRINCIPALE AU TRAVERS DE CES SORTIES*

Nous devons connaître vos principales attentes, pour les prendre en compte dans le choix et l'organisation de ces sorties. Nous vous en proposons quelques-unes, mais il est bien évident que nous pouvons considérer d'autres aspirations.

4. *LES DESTINATIONS AYANT VOTRE PREFERENCES*

*Le domaine de La Grande Plagne est vaste. Les urbanisations sont nombreuses et éloignées. Seules des sorties associées à des déplacements permettent aux adhérents des différentes urbanisations de se rencontrer et de faire face pleinement à nos obligations statutaires. Vos préférences peuvent être autres et s'inscrire dans d'autres objectifs recevables bien que ne figurant pas dans nos statuts. C'est pourquoi nous avons intégré dans les propositions qui vous sont faites la proposition «**A**» ne s'inscrivant que partiellement dans nos statuts.*

5. *NIVEAU DE DIFFICULTES*

Il n'existe pas de règles officielles pour le classement du niveau des difficultés d'une randonnée. De nombreux facteurs peuvent être pris en compte, et parmi eux, il en est de nombreux qui dépendent plus de l'individu (forme physique, état psychologique, …) que du parcours lui-même. Pour la définition du niveau de chaque randonnée, nous nous reporterons toujours sur l'avis des accompagnateurs (accompagnatrices) professionnels auxquels nous ferons appel.

Indiquez dans l'ordre de vos préférences le ou les niveau(x) de difficultés des randonnées auxquelles vous pouvez envisager de participer.

6. *DUREE*

Les randonnées peuvent être de ½ journée ou journée. Certaines destinations peuvent inclure une nuit en refuge. Là aussi nous souhaitons prendre en compte vos souhaits et attentes.

7. *CENTRE D'INTERET PRINCIPAL*

Il s'agit ici d'identifier la thématique principale qui doit être mise en avant au travers de la sortie. Les terrains dans lesquels nous sommes amenés à évoluer, peuvent être le support à de nombreuses observations (faune, flore, géologie, minéraux, …). Lors d'une même destination, l'accent peut être mis sur l'un ou l'autre de ces aspects, et il peut être utile de renseigner nos guides sur le point à mettre en avant pour telle ou telle sortie.

8. *FREQUENCE*

Combien de randonnées organiser ?

Organiser plus de sorties, c'est donner à chaque adhérent plus de possibilités d' y participer. Réduire le nombre de sorties c'est contraindre les adhérents, qui souhaitent y participer, à choisir leurs dates de séjours en les calant sur les dates des sorties organisées, c'est peut-être par contre le moyen de rassembler des groupes de participants plus importants avec comme difficulté la nécessité de pouvoir disposer simultanément de plusieurs accompagnateurs.

9. JOURS A FAVORISER

Certains jours de la semaine peuvent être privilégiés et avoir votre préférence. Les accompagnateurs ont les leurs pourquoi pas vous ?

10. ACCOMPAGNEMENT

Les sorties sont organisées pour vous. Elles peuvent être l'occasion d'échanges entre adhérents. Elles peuvent être aussi l'occasion d'échanges plus orientés sur le fonctionnement, la stratégie conduite par vos représentants, en compléments des autres supports d'information.
Notre statut d'association nous interdit d'organiser des randonnées sans les confier à des professionnels diplômés. En dehors de cette obligation, nous souhaitons connaître vos attentes au regard de la présence d'un membre du comité lors de ces randonnées.

11. PARTICIPANTS

Avant l'été 2014, l'accès aux randonnées était libre pour tous les publics (adhérents ou ayants droit titulaires ou non d'une carte sportive, comme personnes étrangères à l'association).
Depuis l'été 2014, la possession d'une carte sportive est nécessaire pour participer aux sorties organisées par l'association. Compte-tenu de la modification des statuts permettant aux non-propriétaires d'adhérer et d'acquérir une carte sportive, cette mesure n'est pas discriminatoire.
Comme en l'été 2014, nous remettrons en œuvre les dispositions suivantes pour ceux qui seront amenés à souscrire une carte sportive pour pouvoir s'inscrire à une randonnée d'été :

- *Souscription d'une carte sportive « invité » pour les participants qui ne souhaitent pas devenir adhérent de l'association. Cette souscription devra être faite auprès d'un membre ayant adhéré pour la saison en cours (ex : 2014-2015).*
- *Adhésion et souscription de cartes sportives. Compte tenu de la proximité de la fin de saison, ceux qui choisiront cette formule verront le montant de leur adhésion transformé en avoir utilisable pour le règlement de leur cotisation d'une saison à venir (ex : 2015-2016). Les cartes sportives sans assurances resteront acquises au titre de la saison en cours (ex : 2014-2015).*

12. INSCRIPTION

Le nombre maximum de participants fixé par les professionnels (généralement 12 à 15 participants pour un encadrant) est une garantie quant à la qualité du service fourni par ce professionnel.
Il est facile à comprendre qu'il soit au pied levé :

- *difficile de trouver un encadrant professionnel supplémentaire si le nombre de personnes se présentant pour la randonnée le nécessite,*
- *d'annuler une sortie en cas d'insuffisance de participants.*

En conséquence, l'inscription préalable est une nécessité afin de gérer et planifier au mieux les besoins en accompagnateurs. En contrepartie, nos modalités d'inscription et les conditions de désinscription doivent tenir compte des contraintes induites par cette nécessité.
Les inscriptions peuvent se faire :

- *Directement sur le site de l'association*
- *Par téléphone au 04.79.08.62.07 auprès du secrétariat qui transcrira l'inscription sur le site.*
- *Auprès d'un membre habilité de l'association qui transcrira l'inscription sur le site.*

Les conditions de règlement des frais de participation seront définies pour chacune des sorties en fonction des accords passés avec nos partenaires et prestataires.